



Décision n° 617/2023  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :  
un contrat de travail avec :

- Madame RAMOS Elodie, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des locaux des Antilles, pour une durée de 12 mois soit du 01/12/2023 au 30/11/2024,

Fait à Jonzac

Le 30 NOV. 2023

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU